

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE L'AVEYRON**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de L'Aveyron est compétente pour l'ensemble du département). Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Avec 412 dossiers déposés, l'exercice 2018 s'est illustré par une baisse des flux plus importante par son amplitude en Aveyron (-15,7%) que celle constatée au plan national (-10,2%) et plus encore qu'au plan régional (-3,7%). Ce mouvement baissier est continu depuis 3 ans dans le département, son amplitude s'amplifie en dernière année après les replis constatés en 2017 et 2016 (-6% en 2016, -4,7% en 2017). Le recul de la proportion des re-dépôts y est à ce titre significatif (de 43,7% à 40,3%). Cela traduit la volonté permanente de la commission d'une recherche intensive des solutions pérennes.

**Recevabilité et orientation**

La Commission a rejeté 15 dossiers en 2018 : la proportion de dossiers déclarés irrecevables s'est réduite (de 4,7% en 2017 à 3,2% en 2018). Elle est conforme à celle observée en Occitanie (4,7%) et au plan national (4,6%), quoique légèrement inférieure. 389 dossiers ont été orientés en 2018 : 50,1% vers un réaménagement de dettes, 48,3% vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (effacement des dettes) pour lesquels aucune perspective d'amélioration de la situation n'était anticipée, et 1,5% vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (vente d'un actif et effacement des dettes).

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)**

La part des mesures imposées à la suite d'un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire atteint 52,1% des dossiers traités, en progression par rapport à 2017 (42,9%). La proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement progresse à 31,1% des dossiers traités (24,4% en 2017). La part de plans conventionnels de redressement se réduit en conséquence à 7,9% (15,7% en 2017). La proportion de mesures imposées suite à rétablissement personnel - plus forte en Aveyron (52,1%) qu'en Occitanie (47,7%) et qu'au plan national (41,5%) - illustre malgré des volumes globaux faibles, les difficultés profondes de bon nombre de dossiers instruits par la commission.

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Le taux de 85,1% de solutions pérennes observé en Aveyron témoigne de la préoccupation première de la Commission de régler sur la durée les situations de surendettement. Ces taux sont respectivement de 79,5% en Occitanie et de 76,6% au plan national.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Échanges téléphoniques nombreux avec les greffes et les juges de Rodez et Millau. Double rencontre Président TGI et Direction.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Relations régulières avec la personne chargée de la gestion des expulsions locatives à la DDCSPP afin d'optimiser les actions des deux commissions
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions</i> <b>18</b> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i> <b>61</b>	20 réunions avec les travailleurs sociaux (Ecole deuxième chance, Maison de Santé Départementale, Conseil Départemental, Mutuelle Sociale Agricole, Missions Locales, Trait d'Union, ECB, Association des Charmettes) concernant 56 personnes
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions</i> <b>1</b> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i> <b>6</b>	Une réunion avec les CCAS de Rodez, La Primaube et Onet Le Château concernant 6 personnes
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions</i> <b>1</b> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i> <b>4</b>	Rencontre annuelle avec les bénévoles de l'Espace de Conciliation Bancaire sous l'égide de la convention BDF-CD12
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		Sensibilisation des banquiers au traitement du surendettement à l'occasion des réunions de banquiers, deux organisées à Rodez, une à Millau
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		Information de collégiens et de lycéens sur le traitement du surendettement des particuliers, le droit au compte et les fichiers gérés par la Banque de France – <b>2 réunions, 110 élèves</b>  Information d'étudiants de l'École de la 2 <sup>ème</sup> chance sur les fichiers gérés par la Banque, les relations bancaires – 1 réunion tous les 2 mois pour 12 participants sur chaque promotion

*À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires*

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif des réunions visait à échanger sur le bilan annuel de l'activité de la Commission de Surendettement, (typologie du surendetté, mise en place de la nouvelle organisation, nouveautés en matière de traitement du surendettement) sur les échanges BDF-Chancellerie ( dématérialisation des échanges avec les Tribunaux, difficultés engendrées par ces changements et plan d'action pour les corriger) ainsi que sur le fonctionnement des points d'accès au droit du département.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

Les relations sont excellentes et coordonnées afin de permettre une efficacité optimale tant au bénéfice des surendettés que pour faciliter des économies de moyens.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions coopèrent pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Le secrétariat de la Commission échange très régulièrement avec son contact auprès de la CCAPEX à cette fin, dans l'attente des résultats de la concertation entre le Ministère de l'Intérieur et la Banque de France pour la conception d'un nouvel outil d'échange d'informations entre ces deux institutions.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

Le secrétariat a assuré 18 sessions de formation ayant rassemblées 61 travailleurs sociaux ou assimilés. Une session a été tenue à Millau, comme les années précédentes, regroupant 11 travailleurs sociaux.

# PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

-Ont dû être conduits en même temps au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 la mise en œuvre des évolutions législatives applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (loi justice du XXI<sup>ème</sup> siècle du 18 novembre 2016 et loi Sapin II du 9 décembre 2016), la dématérialisation des dossiers (GED) et la mise en place d'une nouvelle organisation (Centre de Traitement Partagé) pour le traitement des dossiers de surendettement.

## Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Certaines personnes surendettées ont des difficultés pour mettre en place les paiements prévus par la Commission, notamment pour trouver les coordonnées du service à contacter pour chaque créancier, voire pour prendre contact avec ce service : cas des SDF, des personnes ne disposant pas d'un accès internet, des numéros de téléphone en 800 très onéreux ...
- Difficultés de certaines personnes pour gérer leur budget après mise en place d'une solution par la Commission. La préconisation d'un accompagnement par un travailleur social n'a pas toujours incidence réelle, y compris pour les dossiers soumis à une décision judiciaire.
- La durée d'inscription aux fichiers dans les cas de Procédure de Redressement Personnel avec Liquidation Judiciaire s'avère pénalisante pour les débiteurs. En effet, le fichage est prorogé tout le temps de la procédure jusqu'au jugement à partir duquel un délai de fichage de 5 ans s'applique.

## Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Rodez, le 21 février 2019



**Catherine Sarlandie de La Robertie**  
Préfète de l'Aveyron  
Présidente de la Commission



**Guilhem Blanchin**  
Directeur de la Banque de France  
Secrétaire de la Commission

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE 2018**

Indicateurs	2017	2018	variation 2018/2017 (en %)
Dossiers déposés	489	412	-15,7%
Proportion de dossiers déposés avec bien immobilier		13,8%	
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	43,7%	40,3%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	11,8%	6,6%	
Dossiers décidés recevables par la commission	480	384	-20,0%
Dossiers décidés irrecevables par la commission	24	15	-37,5%
Dossiers orientés par la commission	486	389	-20,0%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier		46,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	48,4%	48,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	3,7%	1,5%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	47,9%	50,1%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	483	470	-2,7%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	8,1%	4,5%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,0%	3,2%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	42,9%	52,1%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	3,9%	1,3%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	15,7%	7,9%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	10,6%	5,3%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	5,2%	2,6%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	24,4%	31,1%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)		26,4%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement		15,1%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)		4,7%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)		85,1%	
Dossiers jugés recevables à la suite d'un recours sur la décision d'irrecevabilité ou déchéance		5	
Dossiers jugés irrecevables à la suite d'un recours sur la décision de recevabilité		2	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Indicateurs	Données commission	Données région	Données nationales (France métropolitaine)
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	3,2%	4,7%	4,6%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	52,1%	47,7%	41,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	7,9%	7,0%	7,7%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	31,1%	32,1%	38,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	85,1%	79,5%	76,6%

\*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Aveyron	<b>Dettes financières</b>	<b>10 482</b>	<b>313</b>	<b>1 342</b>	<b>76,4%</b>	<b>80,5%</b>	<b>14 672</b>	<b>3,0</b>
	<i>dont dettes immobilières</i>	4 585	58	106	33,4%	14,9%	63 972	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	5 590	269	983	40,8%	69,2%	13 387	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	306	189	253	2,2%	48,6%	948	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>1 410</b>	<b>300</b>	<b>1 371</b>	<b>10,3%</b>	<b>77,1%</b>	<b>3 044</b>	<b>4,0</b>
	<b>Autres dettes</b>	<b>1 824</b>	<b>229</b>	<b>534</b>	<b>13,3%</b>	<b>58,9%</b>	<b>1 665</b>	<b>2,0</b>
	<b>Endettement global</b>	<b>13 716</b>	<b>389</b>	<b>3 247</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>16 505</b>	<b>8,0</b>

	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Occitanie	<b>Dettes financières</b>	<b>419 479</b>	<b>10 738</b>	<b>49 228</b>	<b>72,9%</b>	<b>86,5%</b>	<b>14 880</b>	<b>4,0</b>
	<i>dont dettes immobilières</i>	204 071	1 891	3 296	35,5%	15,2%	92 554	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	205 929	9 682	38 614	35,8%	78,0%	12 364	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	9 479	5 780	7 318	1,6%	46,6%	819	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>65 064</b>	<b>9 864</b>	<b>38 755</b>	<b>11,3%</b>	<b>79,5%</b>	<b>3 258</b>	<b>3,0</b>
	<b>Autres dettes</b>	<b>91 029</b>	<b>7 262</b>	<b>17 039</b>	<b>15,8%</b>	<b>58,5%</b>	<b>1 798</b>	<b>2,0</b>
	<b>Endettement global</b>	<b>575 572</b>	<b>12 410</b>	<b>105 022</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>18 908</b>	<b>7,0</b>

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
France métropolitaine	Dettes financières	4 925 046	128 335	600 838	74,6%	86,8%	14 884	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	2 321 153	21 505	37 583	35,2%	14,5%	93 503	1,0
	<i>dont dettes à la consommation</i>	2 493 589	115 651	474 676	37,8%	78,2%	12 734	3,0
	<i>dont autres dettes financières</i>	110 304	70 537	88 579	1,7%	47,7%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	818 332	120 167	484 522	12,4%	81,3%	3 507	3,0
	Autres dettes	854 730	82 524	184 380	13,0%	55,8%	1 696	2,0
	Endettement global	6 598 108	147 853	1 269 740	100,0%	100,0%	19 426	8,0

